

# Avis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **39 (1910)**

Heft 8

PDF erstellt am: **20.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

travail fait à l'école. A cet effet, ils assistent aux leçons et établissent, s'ils le jugent bon, l'horaire des leçons pour le jour de leur visite. Dans la règle, l'inspecteur laisse à l'instituteur la direction de la classe. Les élèves ne seront pas appréciés individuellement.

« Il sera tenu compte des circonstances locales et des difficultés particulières de l'enseignement.

« L'inspecteur donne ses conseils au maître dans un entretien à part ; il y discute avec lui les méthodes d'enseignement. »

On attribue, dans les milieux pédagogiques, une importance capitale à cet article.

**Vaud.** — L'assemblée des délégués de la *Société pédagogique vaudoise* a eu lieu, à l'École normale de Lausanne, le 5 mars, à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Alexis Porchet. L'assemblée était au complet ; aucun délégué ne manquait. Quelques dames agrémentaient de leur présence la salle des délibérations. Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1909, le Président donne connaissance du rapport du comité. Plusieurs propositions sont émises à l'égard du choix des sujets à traiter dans les conférences officielles de district ; procédant par élimination, l'assemblée s'arrête aux deux thèmes suivants : Comment lutter contre la littérature immorale et comment enrichir le vocabulaire des élèves et améliorer leur orthographe ? Après la fixation de la localité où aura lieu la prochaine assemblée générale, les délégués examinent les propositions faites par les sections et la séance est levée vers une heure de l'après-midi.

---

## AVIS

---

Le corps enseignant du canton de Fribourg est avisé qu'à partir de ce jour il peut se procurer, au dépôt du matériel scolaire, le *Petit Guide du comptable agricole*, publié par la Fédération des sociétés fribourgeoises d'agriculture, avec la collaboration de M. Folly, professeur. Cet opuscule du prix de 1 fr. 70 est indispensable aux écoles ménagères, cours supérieur des écoles primaires et tout particulièrement aux agriculteurs qui veulent se rendre un compte exact de leur situation générale.